

**ANNEXE 2 bis**

**DÉCLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT  
 DE LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ**

Pour les quantités d'électricité livrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

A déposer avant le 25 du mois suivant le trimestre de référence

Article 266 quinquies C du code des douanes

**À compléter par les fournisseurs de la TICFE pour lesquels les livraisons d'électricité  
 au cours de l'année civile précédente sont supérieures à 40 térawattheures**

AU COURS DU TRIMESTRE :

ANNEE :

REDEVABLE	
A	Nom ou raison sociale : <input type="text"/> Siren : <input type="text"/>
	Adresse : <input type="text"/>
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence : <input type="text"/>
B	Représentant : <input type="text"/> Siren : <input type="text"/>
	(si le redevable n'est pas établi en France)
	Adresse : <input type="text"/>

C	BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE
	<input type="text"/>

LIQUIDATION DE LA TAXE					
D	Quantités d'électricité facturées, donnant lieu à acomptes ou consommées pendant le trimestre <span style="float:right">MWh ***</span>				
E	Quantités exemptées/ exonérées * <span style="float:right">MWh ***</span>				
F	Taxation à taux réduit * <table border="1" style="float:right"> <tr> <th>Quantités (MWh ***)</th> <th>Montants (€)</th> </tr> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table>	Quantités (MWh ***)	Montants (€)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quantités (MWh ***)	Montants (€)				
<input type="text"/>	<input type="text"/>				
G	Taxation à taux plein Quantités taxables = ligne D – quantités mentionnées aux lignes E et F Taux : 22,50 €/MWh <table border="1" style="float:right"> <tr> <th>Quantités (MWh)</th> <th>Montants (€)</th> </tr> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table>	Quantités (MWh)	Montants (€)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quantités (MWh)	Montants (€)				
<input type="text"/>	<input type="text"/>				

RÉGULARISATION AU TITRE DU TRIMESTRE					
H	Montant supplémentaire à acquitter ** <span style="float:right">€</span>				
I	<table border="1"> <tr> <td>TICFE totale due au titre du trimestre (pour information) (somme des montants lignes F + G +H)</td> <td>           Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 l'article 266 quinquies C du code des douanes.            La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.         </td> </tr> <tr> <td align="right">€</td> <td></td> </tr> </table>	TICFE totale due au titre du trimestre (pour information) (somme des montants lignes F + G +H)	Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 l'article 266 quinquies C du code des douanes. La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.	€	
TICFE totale due au titre du trimestre (pour information) (somme des montants lignes F + G +H)	Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 l'article 266 quinquies C du code des douanes. La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.				
€					

J	ENGAGEMENT DU DÉCLARANT
	Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Fait à : <input type="text"/> Signature Le : <input type="text"/>

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION				
Moyen de paiement	Enregistrement		Prise en recette	
	Virement	Date de réception : <input type="text"/>	<input type="text"/>	Code taxe : <input type="text"/>
Chèque bancaire	N° d'enregistrement : <input type="text"/>	<input type="text"/>	Date : <input type="text"/>	
Chèque postal	Cachet et signature : <input type="text"/>	<input type="text"/>	N° : <input type="text"/>	
Mandat			Montant pris en compte en € : <input type="text"/>	
Autre moyen de paiement			<input type="text"/>	

\* Le détail des quantités livrées exemptées, exonérées et taxées à taux réduit est à reporter sur l'annexe à la présente déclaration trimestrielle d'acquittement (feuillet 2/2).

\*\* Le montant supplémentaire à acquitter figure dans le bilan de régularisation, établi sur le feuillet 2 du présent Cerfa. Il correspond, le cas échéant, à la différence entre le montant dû au titre du trimestre, et la somme des montants acquittés mensuellement.

(\*\*\*) Trois chiffres après la virgule.



L'administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :

- vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être pénalisé ;
- vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont conformes à la réglementation ;
- vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://bit.ly/relationconfianceDOUANE>

REDEVABLE	
Nom raison sociale du redevable :	SIREN :
Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence :	
Adresse :	
Représentant (si le redevable n'est pas établi en France) :	SIREN :
Adresse :	

**ANNEXE A LA DECLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TICFE**

**article 266 quinquies C du code des douanes**

**à compléter par les fournisseurs de la TICFE pour lesquels les livraisons d'électricité au cours de l'année civile précédente sont supérieures à 40 térawattheures**

BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE

TRIMESTRE

ANNEE

A	Électricité exonérée, exemptée ou en franchise						H	Électricité taxée à tarif réduit								Calcul de la régularisation							
	B	C	D	E	F	G		I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	T	U	V	W	X	Y
Quantités totales d'électricité livrées et facturées (MWh)**	Réduction chimique Electrolyse Procédés Métallurgiques (MWh)**	Électricité > 50% du coût de fabrication (MWh)**	Fabrication de produits minéraux non métalliques (MWh)**	Production de produits énergétiques (MWh)**	Production d'électricité (MWh)**	Compensation des pertes réseau (MWh)**	Total des quantités non taxées (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI tarif 2 €/MWh (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI tarif 5 €/MWh (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI tarif 7,5 €/MWh (MWh)**	IHEI tarif 0,5 €/MWh (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone tarif 1 €/MWh (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone tarif 2,5 €/MWh (MWh)**	Il au sein de sites IEI ou d'entreprises IEI exposées à risque de fuite de carbone tarif 5,5 €/MWh (MWh)**	Transports par train, tramway, câble, métro, autobus hybride électrique et trolleybus tarif 0,5 €/MWh	Centres de stockage de données numériques avec consommation annuelle >= 1 kWh par € de la VA, pour les quantités excédant 1 GWh par an Tarif 12 €/MWh (MWh)	Exploitants d'aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, dont la consommation d'électricité est > 222 Wh par euro de VA tarif 7,5 €/MWh (MWh)**	Navires stationnant à quai dans les ports et engins tarif 0,5 €/MWh (MWh)**	Total taxation à tarif réduit (€)	Taxation à tarif plein tarif 22,50 €/MWh	TICFE due (hors TVA incidente) (€)	TICFE versée mensuellement (hors TVA incidente)* (€)	Différence * (€)
							Somme des colonnes B à G												Somme des colonnes I à T	A - (H + U)	U + V		W - X
Quantités M1 (MWh)																							
Montant M1 (€)							0																
Quantités M2 (MWh)																							
Montant M2 (€)							0																
Quantités M3 (MWh)																							
Montant M3 (€)							0																
TOTAL Quantités																							
TOTAL Montants							0																

NB : les tarifs de la TICFE sont fixés au 8 de l'article 266 quinquies C du code des douanes.

La TICFE est arrondie à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,5 est comptée pour 1.

IIEI = Installation industrielle électro-intensive / IHEI = Installation hyperélectro-intensive



L'administration des douanes et droits indirectifs vous accompagne dans une relation de confiance :  
 - vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être pénalisé ;  
 - vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont conformes à la réglementation ;  
 - vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.  
 Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://bit.ly/relationconfiance douane>